

DÉPARTEMENT DU CHER – COMMUNE DE NANÇAY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2022

Réuni le vendredi vingt-et-un octobre deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, salle de la mairie de Nançay, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes :

Étaient présents : Mesdames BOUGIS, FONTENY, LE BEUF, MARY,
Messieurs BAILLY, IMBAULT, LEFEVRE, PERRIER, RAGOBERT, URBAIN.

Étaient excusés : Mesdames BOUHOURS et GUÉRU, Monsieur BONNOT.

Étaient absents : Messieurs BARRÉ et PINGUET.

Madame Marie-Claude BOUHOURS a donné pouvoir à Madame Roseline MARY.

Madame Arlette GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.

Monsieur Arnaud BONNOT a donné pouvoir à Madame Murielle BOUGIS.

PACK ÉNERGIE

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE 18) a souhaité s'engager auprès des Collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO₂).

Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie, le SDE 18 propose à ses collectivités adhérentes de mettre en place un Conseil en Énergie Partagé (CEP). Les collectivités qui en font la demande ont à leur disposition un « technicien énergie » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la Collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Le Maire donne lecture du projet de convention de partenariat relative au Conseil en Énergie Partagé entre la Commune de Nançay et le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer au pack énergie du SDE 18 et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

STATUTS DU SDE 18

Le Maire expose au conseil municipal que les services du Syndicat d'Énergie du Cher (SDE 18) ont ainsi mené une réflexion sur l'évolution de leurs statuts et donne lecture du projet de modification.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les modifications des statuts du SDE 18).

CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Suite à la demande conjointe de Monsieur le Préfet du Cher et de Monsieur le Président du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de nommer un correspondant « incendie et secours », le conseil municipal a désigné Madame Roseline MARY, conseillère déléguée.

TRANSFERT DU BUDGET DU CCAS À LA COMMUNE

Vu l'article L123-4 du code de l'action sociale et des familles,

considérant la population légale de la Commune transmis par l'INSEE par courrier en date du 10 décembre 2021 établissant la population totale à 849 habitants,

Vu la délibération du Centre Communal d'Action Sociale de Nançay en date du 18 octobre 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- de dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale,
- de transférer ses compétences au conseil municipal.

.../...

.../...

EXAMEN DE DEVIS

Le Maire présente au conseil le devis de Challenger pour l'achat de fixations pour les jeux que la Commune vient d'acquérir. Le montant s'élève à 1 063.54 € T.T.C.

COURRIERS DIVERS

- Le Maire donne lecture d'une lettre anonyme qui fait réponse au dernier mot du Maire.
- La famille de Monsieur Maurice DAVID, ancien conseiller municipal, remercie la Commune pour l'envoi de fleurs lors des obsèques de ce dernier.
- La Fondation du Patrimoine remercie la Commune pour le versement de la subvention annuelle.
- La Fédération Française d'Équitation nous informe que la jeune Mila HODY a participé au Championnat de France d'équitation et qu'elle a obtenu la médaille d'or dans la discipline « CSO » catégorie Poney 2 d'équipe cadet. Le conseil municipal organisera une cérémonie pour la féliciter.

INFORMATIONS

- ✓ Le Maire indique qu'il a fait le point sur la saison touristique au camping avec les responsables et que ces derniers sont satisfaits.
- ✓ Le Maire informe que la Communauté de Communes Sauldre et Sologne a opté pour la taxe d'ordures ménagères au lieu de la redevance au 1er janvier 2023. La taxe sera plafonnée à 2 fois la valeur locative.
- ✓ Les travaux de réfection du pont rue des Faubourgs vont débuter au cours de la 2ème semaine de novembre.
- ✓ La distribution des cadeaux de Noël aux aînés aura lieu le samedi 10 décembre 2022.

Le Maire,